

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du lundi 12 mars 2018

**Communication relative à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes
et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le 12^e arrondissement**

Depuis plusieurs mois, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer haut et fort toutes les formes de harcèlement sexiste et sexuel. Elles ont mis en évidence des comportements intolérables qui étaient tus par des rapports de pouvoir et de domination. Les révélations successives et fortement médiatisées, mettant en cause des personnalités publiques, ont contribué à libérer plus largement la parole ; une nouvelle ère s'est ouverte dans le combat en faveur de l'égalité et contre les violences faites aux femmes.

Les inégalités subies par les femmes s'expriment de façon quotidienne et dans tous les champs de la société. Elles sont d'autant plus difficiles à faire reculer qu'elles sont à la fois spécifiques et associées à d'autres formes d'inégalités. Les inégalités politiques, économiques et domestiques tendent à se cumuler et sont à l'origine d'un large spectre de violences physiques et symboliques.

A Paris et dans le 12^e arrondissement, l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat historique fortement porté par les équipes municipales. Depuis 2014, la Mairie d'arrondissement intervient dans une approche transversale par l'intermédiaire d'actions concrètes en collaborant étroitement avec le tissu associatif local et parisien.

En effet, nous ne sommes au service de l'égalité que si nous la plaçons au cœur de l'ensemble des politiques publiques : éducation, sport, culture, santé, solidarités, vie citoyenne, gestion de l'espace public, etc. Notre engagement pour l'égalité femmes-hommes est total. Il implique de faire régner une authentique culture de l'égalité en commençant par la porter au sein de notre administration. Nous nous employons par ailleurs à mener des opérations de sensibilisation auprès des jeunes publics, dès le plus jeune âge dans les équipements de la petite enfance, puis tout au long du parcours scolaire. Nous améliorons aussi la visibilité des femmes dans le champ culturel, sportif et dans l'espace public pour tenter de rééquilibrer la représentation des femmes face à celle des hommes dans ces domaines. Enfin, nous redoublons d'efforts pour lutter contre les violences, sous toutes leurs formes, des plus symboliques aux plus radicales.

1- Garantir une culture de l'égalité au sein de notre administration

○ **Une communication sans stéréotype de sexe**

L'égalité femmes-hommes doit être prise en compte à toutes les étapes des politiques publiques, au moment notamment de leur mise en œuvre et de leur diffusion via les documents de communication. Afin de lutter contre les représentations réductrices et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux femmes et aux hommes, le conseil du 12^e arrondissement a adopté en mars 2016 un vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe. Ainsi, **l'ensemble des correspondances et formulaires administratifs de la Mairie du 12^e arrondissement comportent désormais des déterminations genrées.**

- **Égalité professionnelle**

Depuis 2001, la Ville de Paris a féminisé les effectifs de la collectivité parisienne, œuvré à la diminution des écarts salariaux, promu les femmes à tous les niveaux de responsabilité, garantissant non seulement un exécutif paritaire mais également des directions et des évolutions paritaires.

Un large plan de formation a été mis en place auprès de l'ensemble des agents ainsi qu'un plan de titularisation des catégorie C, lesquels sont très majoritairement des femmes, pour lutter contre la précarité des personnels parisiens.

Au-delà de notre collectivité, c'est pour tout-e-s les habitant-e-s, en particulier les femmes encore trop souvent astreintes à la garde des enfants, que nous avons créé **168 nouvelles places de crèche depuis 2014 sur un objectif de 500 d'ici 2020, ce qui facilite l'accès à l'emploi.**

2- Instaurer une culture de l'égalité

- **Favoriser les bonnes pratiques éducatives dans les établissements petite enfance**

Depuis 2013, le principe de l'égalité filles-garçons figure au préambule du règlement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. Le respect de cette exigence est obligatoire pour les associations du secteur de la petite enfance qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la Ville.

En 2015, la Ville de Paris a lancé une recherche avec l'aide d'un cabinet spécialisé pour étudier la manière dont l'égalité entre les filles et les garçons est favorisée par les pratiques éducatives des professionnels de la petite enfance. Ainsi, **10 établissements (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants) volontaires ont été choisis par le Ville de Paris pour faire l'objet de l'enquête, dont la crèche Daumesnil.**

Cette recherche a permis de constituer un réseau de 20 crèches exemplaires en matière d'égalité femmes-hommes en identifiant les bonnes pratiques. Cette démarche a été présentée à l'ensemble des professionnels petite enfance/familles de Paris, le 7 mars 2016 en Mairie du 12^e.

- **Atelier périscolaire**

Le **100ECS propose un atelier « Egalité filles – garçons : c'est pas le monde à l'envers »** au travers de créations artistiques, dans les écoles Gerty Archimède élémentaire et Baudelaire maternelle sur le temps périscolaire.

- **Sensibilisation au collège**

Le **dispositif « collège pour l'égalité »** repose sur les interventions d'actrices et d'acteurs du monde associatif et culturel dans les collèges du 12^e, via des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.

- **L'orientation professionnelle**

Plusieurs fois, en 2014 et 2015, le 12^e arrondissement a accueilli des **Forums des métiers hors genre destiné aux jeunes adultes**. Parce qu'il n'existe pas de métier réservé aux hommes, La Maison des Femmes et les participantes de l'Action Femmes vers l'Emploi (AFVE) ont convié des femmes exerçant un métier dit « masculin » pour présenter leur quotidien et faire tomber les stéréotypes.

3- Améliorer la visibilité des femmes

○ Développer le sport féminin

Alors que nous nous apprêtons à accueillir les JOP2024, il est temps de briser les tabous du sexisme dans le sport et promouvoir ensemble un sport égalitaire et en lutte contre les violences faites aux femmes.

Le développement du sport féminin est une priorité des conventions d'objectifs signées entre les clubs sportifs et la Ville de Paris. Par ailleurs, **les clubs ayant des projets sportifs favorisant la mixité, sont prioritaires dans l'attribution de créneaux horaires dans nos équipements.**

Enfin, chaque année, **le 12^e arrondissement participe à l'opération « Femmes en sports »** et mobilise de nombreuses associations pour faire découvrir aux habitants de nouvelles disciplines.

En 2017, la Mairie du 12^e a souhaité accueillir la formation interprofessionnelle sur la question du sexisme et des violences faites aux femmes dans le sport. Celle-ci s'intéressait aux freins à l'accès au sport pour les femmes, parmi lesquels, celui de la non-mixité qui marginalise les femmes dans beaucoup de disciplines sportives.

L'inauguration du nouveau gymnase Althea Gibson, rue Gerty Archimède, a été un autre temps très fort de l'année 2017 : il s'agit du premier équipement sportif du 12^e à porter un nom de femme qui plus est, emblématique du combat contre la ségrégation raciale.

○ 11 dénominations féminines dans l'espace public

C'est aussi dans l'espace public que nous entreprenons une reconquête symbolique importante en veillant à attribuer des noms de femmes. L'exemple d'Althea Gibson s'inscrit dans une démarche volontariste plus large de féminisation au travers de **11 dénominations retenues en l'honneur de femmes depuis 2014** : Mary Cassatt, Françoise D'Eaubonne, Louise Hervieu, Simone Iff, Lise London, Gertrude Stein, Claire Heyman, Maria Errazuriz, Edmonde Charles-Roux et Denise Ginollin. Notre objectif est non seulement de rendre hommage à ces femmes aux destins exceptionnels mais aussi de rééquilibrer la place des femmes dans l'espace public et ainsi d'assurer aux jeunes filles qu'elles peuvent se projeter et réaliser elles-aussi des destins exceptionnels.

○ Une programmation culturelle engagée

Depuis 2014, le 12^e propose une programmation culturelle engagée pour sensibiliser l'opinion au combat pour les droits des femmes, au travers de thématiques différentes (les rapports de genre, le harcèlement, le cybersexisme, les violences conjugales, le viol, l'excision, le féminicide, etc.), de supports divers (expositions, théâtre, cinéma, documentaires, séminaires). Ce sont **plus de 10 films, 10 conférences, 4 expositions et 4 pièces de théâtre qui ont été programmés dans le cadre de ces journées de mobilisation** et grâce à la commission culture de proximité. Des féministes internationales ont également été accueillies lors de ces événements, afin de débattre de la place des femmes dans le monde (Kuljit Kaur - « All India Women's Conference », Inde ; Aouicha Bekhti – « Association des Femmes Laïques d'Algérie »).

4- Lutter contre les violences faites aux femmes

○ **Le traitement policier**

Les violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou psychologique, peuvent intervenir dans la sphère intime, publique ou professionnelle. Elles font également automatiquement d'autres victimes, les enfants. Le partenariat entre l'État, les associations et la Ville de Paris permet de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme.

Au sein du commissariat, la Brigade Locale de Protection de la Famille est spécifiquement formée à l'accueil et à la prise en charge des femmes victimes de violences et le commissariat dispose d'un référent sur ces questions.

La convention relative au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales à Paris, signée le 25 novembre 2014, réaffirme qu'en matière de violences conjugales, la plainte doit demeurer la norme et la main courante l'exception. Dans le 12^e, la convention a mis en place une nouvelle procédure : **depuis 2015, les femmes victimes de violence déposant une main courante sont rappelées, avec leur accord, par Femmes Solidaires.**

La Mairie a intégré à son nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (2016-2020) une fiche action dédiée à la coordination de ce réseau d'acteurs (Préfecture de Police, Parquet, Femmes Solidaires, mission égalité, Maison des femmes, ARFOG).

○ **L'hébergement des femmes sans-abri et femmes victimes de violences**

Selon le Samu social de Paris, 5 391 femmes seules ont appelé au moins une fois ce numéro d'urgence en 2016 pour trouver un hébergement à Paris, soit une augmentation de 66 % en dix ans.

Les femmes sans-abri sont souvent invisibles, se réfugiant dans les bus de nuit, les halls de gares pour se protéger des violences, et notamment des violences sexuelles auxquelles elles sont particulièrement exposées. Elles sont, par ailleurs, souvent contraintes de se prostituer pour trouver un hébergement chez un particulier. Des réponses spécifiques aux situations de grande exclusion rencontrées par les femmes sont donc indispensables pour protéger ce public.

Nous y travaillons, dans le 12^e, avec l'ouverture cet hiver de **trois centres d'hébergement ayant des places dédiées pour des femmes isolées ainsi que des familles**, souvent monoparentales, composées d'une mère et d'enfants. Plus de 300 places ont déjà ouvert au 17 rue de Prague et au Bastion de Bercy, et une centaine de places sont à venir au 98 quai de la Râpée.

A ces centres d'hébergement d'urgence temporaires, il faut ajouter le très beau **centre de stabilisation Séraphine de Senlis**, géré par l'association Arfog Lafayette, au 75 rue de Reuilly, sur le site de L'EHPAD Catherine Labouré, qui accueille et héberge dans des studios, 34 femmes de plus de 45 ans, après un parcours de rue.

Tout au long de l'année, nous sommes fiers de pouvoir compter sur le soutien des habitant.es qui, notamment au travers des Conseils de quartier, se mobilisent pour contribuer au financement de matériel et participer à des collectes destinées aux femmes sans abri. En partenariat avec l'association Règles Élémentaires, la Mairie du 12^e a pu accueillir **un point de collecte de produits d'hygiène intime afin d'aider les plus démunies à se protéger et rester dignes.**

L'hébergement des femmes victimes de violences conjugales est un sujet qui doit faire l'objet d'un traitement tout à fait spécifique, permettant de sécuriser les victimes en assurant à la fois la rapidité de la prise en charge et la confidentialité du lieu de mise à l'abri. Ainsi, nous portons, dans le 12^e arrondissement, **un projet ambitieux de résidence sociale pour femmes victimes de violence, en partenariat avec Aurore et Toit et Joie.** Ce projet est toujours en attente de financements par la Région et l'Etat.

Malheureusement, ces lieux ne suffisent pas à répondre aux très nombreux besoins rencontrés à l'échelle de l'Ile-de-France. Il est par exemple nécessaire d'apporter un soutien de jour aux femmes sans-abri : accès à l'hygiène, accompagnement social, lieu sécurisé et bienveillant. **Après d'importants travaux d'aménagement, la halte femmes, située 16-18 passage Raguinot a rouvert ses portes fin 2017 dans un local entièrement rénové, grâce au budget participatif.** Elle présente de nouveaux bureaux pour les entretiens individuels, un nouveau sanitaire et bénéficie d'une salle d'accueil et d'une salle de repos rénovées pour un meilleur accueil du public.